



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

17 août 2023

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 17 août 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT/BEICEP n°2023-119	17.08.2023	Arrêté modifiant l'arrêté DCPAT n°2022-01 en date du 10 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).	3

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL**

**Arrêté DCPAT n° 2023 – 119 en date du 17 août 2023 modifiant l'arrêté DCPAT
n°2022-01 en date du 10 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil
départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
(CODERST)**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1416-1, R 1416-1 à R 1416-6 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15 ;

Vu le décret n° 2006- 665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques de l'environnement et de développement durable ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine – M. HOTTIAUX (Laurent) ;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle I) – M. GAUCI (Pascal) ;

Vu l'arrêté PCI n° 2023-035 en date du 1^{er} mai 2023 portant délégation de signature à monsieur Pascal Gauci, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2022-01 en date du 10 janvier 2022 portant nomination des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Vu le courriel en date du 4 mai 2023 par lequel monsieur Gérard Poireau, représentant les associations agréées de pêche indique qu'il a démissionné de ses fonctions au sein de la fédération interdépartementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le courriel en date du 12 juillet 2023 par lequel monsieur Franck Suhami, président de la fédération susmentionnée, se propose de remplacer monsieur Gérard Poireau ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer monsieur Gérard Poireau ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2022-01 du 10 janvier 2022, fixant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques présidé par le préfet ou son représentant, est modifié comme suit :

(...)

«Trois représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement :

- **Monsieur Franck Suhami, en tant que représentant des associations agréées de pêche ;**
- Monsieur Jacques Capet, en tant que représentant des associations de défense de la nature et de protection de l'environnement ;
- Monsieur Noumadi Kamara, en tant que représentant des organisations de consommateurs. »

Article 2 :

Le reste de l'arrêté DCPAT n°2022-01 du 10 janvier 2022 demeure inchangé.

Article 3 :

Les mandats des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sont valables **jusqu'au 9 janvier 2025**. Ils sont renouvelables.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale adjointe

Signé

Sophie Guiroy

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>